



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 17 au 21 avril 2017

LA CROISSANCE DE L'ECONOMIE BLEUE SOUTENUE PAR LES MINISTRES

EUROPEENS : Une déclaration d'intention visant à poursuivre les efforts de soutien à la « croissance bleue » en Europe a été adoptée par les ministres européens responsables de la politique maritime intégrée ce jeudi 20 avril à La Valette. Le Commissaire à la Pêche et aux Affaires maritimes, Karmenu Vella, était également présent. Les ministres reconnaissent que des progrès ont été réalisés depuis le lancement de la stratégie sur la croissance bleue, en 2012. Ils insistent sur le besoin de poursuivre les efforts pour améliorer les investissements et les emplois, maintenir un espace maritime sûr et un environnement marin sain ainsi qu'une meilleure gouvernance des mers. Ils soutiennent les actions visant à renforcer l'attractivité marine et maritime et listent les secteurs à fort potentiel : énergie des océans, aquaculture, tourisme maritime, côtier et nautique, activités portuaires, technologie maritime, biotechnologie bleue, pêche... Les ministres développent aussi des actions visant à atténuer les effets du changement climatique, et soutiennent les initiatives et investissements permettant de promouvoir la décarbonisation des secteurs de l'économie bleue. Pour rappel, l'Union Européenne est le leader mondial dans le développement des technologies de l'énergie marine et connaît un développement important de la recherche sur les biotechnologies marines.

BANANE – LE NICARAGUA A DÉJÀ DÉPASSÉ LE SEUIL D'ALERTE DE SES EXPORTATION VERS L'UE

La Commission européenne a fait savoir jeudi 13 avril que le volume des importations dans l'UE de bananes en provenance du Nicaragua a dépassé le

seuil d'alerte (fixé à 80% par le mécanisme européen de stabilisation pour les bananes) pour atteindre 88,89%. Dans le cadre de l'accord de libre-échange UE/Amérique centrale (qui suit la même logique que l'accord UE/Colombie, Équateur et Pérou), le Nicaragua bénéficie de préférences tarifaires pour 13 500 tonnes d'exportation, volume qui est surveillé, notamment lorsque leur seuil de 80% du volume est atteint. Une fois ce volume dépassé, la Commission peut décider de suspendre temporairement les préférences commerciales. Ces dernières années, plusieurs pays ont dépassé les tonnages prévus sans déclencher de suspension de la part de la Commission, celle-ci avait en effet jugé que les niveaux atteints n'avaient pas eu d'effet sur les prix de vente sur le marché européen. Le Nicaragua avait déjà dépassé son tonnage d'exportation en 2016 mais ce dépassement était survenu fin octobre. L'état des lieux d'ensemble publié par la Commission montre que, pour tous les autres pays, le volume de bananes importées dans l'UE depuis début 2017 reste loin du seuil d'alerte (80%) : 21,35% pour la Colombie ; 23,8% pour l'Équateur ; 29,91% pour le Guatemala ; 3,73% pour le Honduras ; 34,50% pour le Pérou ; 9,81% pour le Panama ; 22,03% pour le Costa Rica ; nul pour le Salvador. Eurodom suit l'évolution des volumes et l'état du marché de près.

ACCISES : CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES DROITS D'ACCISES SUR LES ALCOOLS (DIRECTIVE 1992/83/CEE) :

La Commission européenne a annoncé, mercredi 19 avril, le lancement d'une consultation publique sur la manière dont les droits d'accises sont appliqués sur les alcools et sur les boissons alcoolisées. Ces règles définissent des catégories de produits et fournissent également des taux réduits et des exemptions selon le produit. Elles n'ont pas changé depuis 1992 et un rapport récent de la Commission (2016) recommande des règles fiscales plus claires pour soutenir les petits producteurs, mais aussi pour renforcer la lutte contre les alcools contrefaits dangereux. Selon le rapport de la Commission, il pourrait y avoir une marge d'amélioration de la directive 1992/83/CEE afin de réduire la charge administrative pour les entreprises et les États membres tout en limitant les distorsions dans le marché intérieur. Sur la base de ce rapport, le Conseil a adopté des conclusions demandant à la Commission d'effectuer les études nécessaires pour préparer une éventuelle proposition législative visant la révision de la directive 1992/83/CEE. Parmi ses conclusions, le Conseil : *« NOTE toutefois que la directive pourrait être modifiée, le cas échéant, afin d'éliminer certaines ambiguïtés qui ont parfois pour conséquence que des types particuliers d'alcools ou de boissons alcooliques sont traités différemment. Cela améliorerait également la perception des droits d'accise et réduirait les coûts administratifs tant des opérateurs économiques que*

des administrations fiscales des États membres; RECONNAÎT que certains codes NC visés dans la directive 92/83/CEE doivent être actualisés, étant donné que cette directive a été adoptée il y a plus de vingt ans; NOTE que, dans un souci de clarté et compte tenu de la révision potentielle de la directive 92/83/CEE, les règles qui ont été conçues pour des États membres spécifiques et qui ne sont plus utilisées pourraient être retirées ». Dans le document de consultation, la Commission explique que les deux systèmes de classification (impôts et douanes) ne sont pas toujours clairs, en particulier en ce qui concerne les produits qui utilisent des technologies de production qui n'existaient pas en 1992. « *Cela pourrait créer des incitants au développement de nouveaux produits qui exploitent les ambiguïtés du système de classification actuelle afin de payer moins ou pas de taxes* », explique l'institution européenne. Elle estime qu'il sera peut-être nécessaire de revoir les définitions de la directive concernées. « *Mais cela présente de nombreux défis, notamment quels critères utiliser pour différencier les différents produits et comment éviter des changements non voulus sur le régime fiscal des produits qui ne sont pas visés* ». La Commission s'interroge aussi sur une potentielle extension du champ des produits bénéficiant de taux réduits, ainsi que l'exemption prévue pour l'alcool dénaturé. La consultation sera ouverte jusqu'au 7 juillet 2017.

LE MEMORANDUM DES RUP EST ACCESSIBLE EN LIGNE : Le Mémoire préparé par les 9 exécutifs des RUP et présenté à la Commission européenne à l'occasion du 4ème Forum des RUP (30-31 mars 2017) est désormais accessible sur le site de la Commission à ce lien : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/memorandum_rup2017.pdf

AGENDA DE LA SEMAINE DU 24 AU 28 AVRIL 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 24/04	COMM PECH & REGI		Conférence des présidents de parlements nationaux européens	
Mardi 25/04	COMM PECH & REGI			
Mercredi 26/04	PLÉNIÈRE			RÉUNION ANNUELLE INTERREG 2017
Judi 27/04	PLÉNIÈRE VOTE DU RAPPORT RODUST			
Vendredi 28/04				